

1. Identification

Identificateur de produit	BMR™	
Autres moyens d'identification	Aucune.	
Usage recommandé	Non disponible.	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	CETCO, an MTI Company	
Adresse	2870 Forbs Avenue Hoffman Estates, IL 60192 États-Unis	
Téléphone	Information générale	800 527-9948
Site Web	http://www.cetco.com/	
Courriel	safetydata@mineralstech.com	
Numéro de téléphone d'urgence	No de téléphone d'urgence	1.866.519.4752/1 760 476 3962
Fournisseur	Non disponible.	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux.	
Conseil de prudence		
Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	
Intervention	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissements. EN CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.	
Stockage	Garder sous clef.	
Élimination	Éliminer le contenu/récipient (conformément à la réglementation pertinente).	
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements supplémentaires	Aucune.	

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Bisulfate de sodium		7681-38-1	70 - < 80
Autres composant sous les niveaux à déclarer			20 - < 30

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

No : Une/des limite(s) d'exposition en milieu de travail en vertu des dispositions communautaires a/ont été attribuée(s) à cette substance.

M : Facteur M

TBP : substance toxique bioaccumulable persistante.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulative.

* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

Remarques sur la composition Ne s'applique pas aux biens de consommation. Le texte complet de toutes les phrases R et H est présenté à la section 16. Pour le texte complet des mentions R mentionnées dans cet article, voir article 15. Ce produit n'est pas considéré comme cancérigène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter à l'extérieur. Si des symptômes apparaissent, retirer la source de la contamination ou transporter la victime à l'extérieur. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Consulter immédiatement un médecin. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Avant de se laver, ôter la poussière de la peau à l'aide d'une brosse sèche. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau abondamment à l'eau. Laver avec de l'eau et du savon. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Consulter immédiatement un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur la peau non touchée. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. S'il y a présence de lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer soigneusement la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

Des soins médicaux immédiats sont requis. En cas d'accident ou de malaise, demander immédiatement un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Poudre chimique, CO₂, pulvérisation d'eau ou mousse ordinaire. Dioxyde de carbone (CO₂). Utiliser tout moyen convenant aux incendies environnants.

Agents extincteurs inappropriés	Aucun(e) connu(e).
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome. Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Porter l'équipement de protection approprié.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Rester le vent dans le dos. Tenir à l'écart des zones basses. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer loin à l'avant du déversement pour une élimination ultérieure. Balayer ou ramasser le matériau et le mettre dans un récipient approprié pour la mise au rebut. Éviter la formation de poussière. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Éviter tout contact de ce produit avec la peau. Éviter une exposition prolongée. Éviter tout contact de ce produit avec les vêtements. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser un système d'aération local.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	ATTENTION Garder sous clef. Garder sous clef. Stocker dans un endroit accessible aux personnes autorisées seulement. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un récipient fermé, à l'écart des matériaux incompatibles. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants. Protéger contre le gel.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Autres composants	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS (CAS SEQ250)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Total des particules.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Autres composants	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS (CAS SEQ250)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Autres composants	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS (CAS SEQ250)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Autres composants	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS (CAS SEQ250)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Autres composants	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS (CAS SEQ250)	15 minutes	6 mg/m3	Fraction respirable.
		20 mg/m3	Fraction inhalable.
	8 heures	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.

Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Directives au sujet de l'exposition	Aucune norme d'exposition n'est accordée.
Contrôles d'ingénierie appropriés	Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial. Écran facial. Il est recommandé de porter des lunettes de protection chimique. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Installer des douches oculaires d'urgence et des douches déluges dans la zone de travail immédiate. Une douche oculaire est recommandée. Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection).
Protection de la peau	
Protection des mains	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Gants résistants aux produits chimiques. Gants de protection. Porter des gants de protection.
Autre	Éviter tout contact de ce produit avec la peau. Éviter tout contact de ce produit avec les vêtements. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Porter un équipement de protection contre les produits chimiques qui est plus particulièrement recommandé par le fabricant. Ce matériau peut offrir une protection thermique faible ou inexistante. Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée dans des situations d'incendie SEULEMENT; elle n'est pas efficace en cas de déversements. L'emploi de gants en butyl-caoutchouc ou en nitrile est recommandé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Protection respiratoire	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive s'il y a des possibilités de libération incontrôlée, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres conditions où des respirateurs à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate. Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des appareils respiratoires agréés appropriés.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact de ce produit avec les vêtements. Éviter tout contact avec les yeux. Se laver les mains après utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Granuleux.
État physique	Solide.
Forme	Solide. Beaded material
Couleur	Blanc. Blanc cassé.
Odeur	Aucune.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	1.5 (2solution à %)
Point de fusion et point de congélation	176.67 °C (350 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	0.00001 hPa estimation
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	430 °C (806 °F)
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Masse volumique apparente	83 lb/pi ³
Pourcentage de matières volatiles	0 % estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures supérieures à la température de décomposition. Réagit violemment avec les substances alcalines fortes. Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Contact avec des matériaux incompatibles. Ce produit forme une solution aqueuse fortement acide et cette propriété peut provoquer des effets indésirables sur l'environnement.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts. Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs. Incompatible avec les bases. Ce produit peut entrer en réaction avec des alcalis forts.
Produits de décomposition dangereux	oxydes de soufre

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Peut provoquer une irritation du système respiratoire. On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.
Contact avec la peau	Effets corrosifs. Provoque de graves brûlures de la peau. Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.
Contact avec les yeux	Provoque de graves brûlures aux yeux. Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion. Provoque des brûlures du tube digestif. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Un contact avec ce produit causera des brûlures à la peau, aux yeux et aux muqueuses. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets corrosifs. Provoque de graves brûlures. Cause des brûlures. Peut être nocif en cas d'ingestion. Un contact avec le liquide peut provoquer de graves brûlures.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
BMR™		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	3308 mg/kg
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Bisulfate de sodium (CAS 7681-38-1)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	2490 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Dangereux d'après les critères de l'OSHA. Corrosif pour la peau et les yeux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Effets corrosifs.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves brûlures aux yeux. Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Sensibilisation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau. Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Toxicité pour la reproduction	Non classé. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Danger par aspiration	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

12. Données écologiques

Écotoxicité Les composants de ce produit ont été identifiés comme pouvant avoir des effets négatifs sur l'environnement. En raison du pH peu élevé de ce produit, on peut s'attendre à ce qu'il produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Bisulfate de sodium (CAS 7681-38-1)		
Aquatique		
Crustacés	CE50 Daphnia	190 mg/L, 48 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Consulter les autorités avant l'élimination. Contrat avec une entreprise d'élimination licenciée par la Loi sur l'élimination et le nettoyage. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Incinérer le matériau dans des conditions contrôlées dans un incinérateur homologué. Doit être incinéré dans une installation d'incinération agréée qui possède un permis délivré par les autorités compétentes. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Éliminer le contenu/récipient (conformément à la réglementation pertinente). Lorsque votre propre installation de traitement des eaux usées n'est pas disponible, recueillir tous les déchets et les transférer à un professionnel de gestion de déchets industriels avec un manifeste pour déchets industriels.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	D002 : Déchet de matière corrosive [pH <=2 ou >=12,5, ou corrosive pour l'acier] Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination). Éviter le rejet dans les cours d'eau ou sur le sol.
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

TMD	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non disponible.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Les personnes de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit selon la directive UE 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	20-Décembre-2021
Date de la révision	20-Décembre-2021
Version n°	15
Autres informations	HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.
Références	<p>ACGIH EPA : Base de données AQUIRE NLM : Base de données de substances dangereuses ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques s Corée. Substances de prévention des rejets accidentels (Décret présidentiel de la Loi sur le contrôle des produits chimiques toxiques, décret exécutif no 19203) Corée. Quantité seuil de substances dangereuses (Décret présidentiel de la Loi sur la gestion de la sécurité des substances dangereuses no 18406, Annexe 1) Corée. Substances nocives interdites de fabrication (Décret présidentiel de la Loi sur la sécurité et l'hygiène industrielles (no 13053), Article 29) Corée. Substances nocives nécessitant une autorisation de fabrication ou d'utilisation (décret présidentiel relatif à la loi sur la sécurité et la santé au travail (n ° 13053), article 30) Corée. LEMT. Réglementation pour la concentration permise de substances dangereuses (avis public no 1986-45 du ministère du Travail, amendé) Corée. Substances Chimiques Interdites (Article 11 du TCCL) Corée. Composés organiques volatils réglementés (COV) (Avis MOE no 2001-36, 8 mars 2001, ainsi modifié) Corée. Substances Chimiques Réglementées (Article 11 de la TCCL) Corée. Loi sur le contrôle des produits chimiques (TCCL), Inventaire des produits chimiques existants (KECI) Corée. Loi sur le contrôle des produits chimiques (TCCL), liste avant 1997 Corée. Produits Chimiques Toxiques (Article 10 du TCCL) Corée. Produits chimiques de l'Inventaire des rejets toxiques (IRT) (TCCL, Article 14) Taïwan. Marchandises dangereuses (Règles sur la communication des dangers relatifs aux marchandises dangereuses et aux substances toxiques) Taïwan. Précurseurs Chimiques Industriels (Catégories et réglementations régissant l'inspection et la déclaration des Précurseurs Chimiques Industriels, Décret n ° 87 du MOEA, tel que modifié) Taïwan. LEMT (Normes pour une atmosphère de matières dangereuses en milieu de travail) Taïwan. Substances chimiques toxiques (SCT) (Liste de substances chimiques toxiques annoncée par l'Administration pour la protection de l'environnement) Taïwan. Marchandises toxiques (Règles sur la communication des dangers relatifs aux marchandises dangereuses et aux substances toxiques) HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition Société japonaise pour la santé au travail, recommandation et limites d'exposition professionnelle GOST 30333-2007 - Passeport de sécurité pour la production de produits chimiques. Exigences générales JIS Z 7252:2009 Classification des produits chimiques selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) » JIS Z 7253:2012 Communication des risques sur les produits chimiques selon le SGH – étiquetage et fiche de données de sécurité (FDS) Lignes directrices du SGH de la JCIA (Japan Chemical Industry Association), juin 2012</p>
Avis de non-responsabilité	<p>Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour la précision, la fiabilité ou la complétude de son emploi, et ne formule pas explicitement semblable déclaration ou garantie. Il incombe à l'utilisateur de vérifier l'adéquation et la complétude de ces informations pour chaque usage particulier. Les informations contenues dans la présente fiche technique santé-sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances, à la date de publication de ce document.</p> <p>Produits tiers : dans la mesure où des produits qui n'ont pas été fabriqués ou fournis par ce fabricant sont utilisés en combinaison avec ce produit ou en remplacement de celui-ci, il incombe au client de se procurer, auprès du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et les autres propriétés relatives à ces produits et à tout autre produit ainsi que toutes les informations nécessaires pertinentes. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas d'utilisation de ce produit en combinaison avec des produits d'autres fournisseurs. Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la norme JIS Z 7253:2012. Renseignements supplémentaires fournis sur la fiche de données de sécurité. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.</p>

